

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU CONSEIL DES MINISTRES

DECRET N° 77/766 du 29 DECEMBRE 1977
confirmant Monsieur NDEBEKA Emmanuel,
Administrateur en Chef des S.A.F. de
3e échelon, en qualité de Directeur de la
Caisse de Soutien à la Production Rurale.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/GP du 3 avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres
du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 77/703 du 19/12/77 portant organisation du
Ministère de l'Economie Rurale ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 3
novembre 1977 ;

DECRETE :

Article premier. - Monsieur NDEBEKA Emmanuel, Administrateur en Chef des S.A.F.
de 3e échelon, Directeur de la Caisse de Soutien à la production rurale est
confirmé dans ses fonctions.

Article 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature
sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo
et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 29 DECEMBRE 1977

Par Le 2e Vice-Président du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan :
Le Ministre de l'Economie rurale,

Marius MOUAMBENG.

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POUMI.

Colonel Louis SYLVAIN-GOZ.

P. Le Ministre des Finances,
Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan,

François BITA.